

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

En fait, je ne crois pas que l'Arctique de l'Ouest soit moins peuplée que l'Alberta ne l'était en 1904, année où le gouvernement du Canada consentait à la création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Si je m'en souviens bien, la ville d'Edmonton où je suis né comptait en 1904 entre 2,000 et 3,000 habitants—y compris les chiens errants!

**M. Hnatyshyn:** Il y avait même un parti libéral à l'époque.

**M. Lambert:** Oui, et ce dernier a même truqué les élections en 1905. Quoi qu'il en soit ce n'est pas leur faiblesse démographique qui devrait empêcher l'Arctique de l'Ouest et le Yukon de s'épanouir. Je me suis rendu dans l'Arctique de l'Ouest l'été dernier. J'étais à Yellowknife et à Tuktoyaktuk, et j'ai pu constater que les habitants de ces villes souhaitaient pouvoir s'occuper de leurs propres intérêts. Nous savons tous ce que fait le gouvernement au Yukon. Le Yukon est sur le point d'obtenir le statut de province. Je dis bien sur le point; ce pourrait bien être dans dix ans seulement, mais dans le cours de l'histoire, dix ans constituent une période relativement courte. Je voudrais bien être encore ici le jour où le Yukon et l'Arctique de l'Ouest deviendront des provinces. Toutefois, si nous permettons l'application sans restriction des articles 27 et 28, le gouvernement du Canada va essayer de tarir les ressources de la région pour que la province qui sera créée ne puisse pas en hériter. Mais ces ressources ont été gardées en réserve, elles n'ont pas été mises en valeur. Le gouvernement du Canada les a gardées en réserve en attendant qu'il y ait suffisamment de gens qui les exploitent pour créer une province. Le gouvernement du Canada se comporte comme un avocat véreux qui va s'approprier les biens de la succession avant de les remettre aux héritiers. Cela s'est produit bien des fois. C'est une honte qu'il y ait des biens à transmettre à des héritiers!

On retrouve la même idéologie dans ce bill sur les terres du Canada: le gouvernement estime que ce serait une honte de léguer des terres aux territoires et des étendues marines aux provinces si elles recelaient encore des ressources.

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Monsieur l'Orateur, à propos de cette motion n° 23 qui a trait à l'article 28, je voudrais, comme dans le cas de la motion précédente, parler des différentes conceptions idéologiques qui sont exposées à la Chambre.

Avec l'adoption du bill C-48, le projet de loi sur le pétrole et le gaz du Canada, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) va se voir accorder dans quelques semaines le mandat le plus vaste qu'aucun ministre fédéral ait jamais eu depuis C.D. Howe à qui l'on avait conféré au cours de la dernière guerre des pouvoirs en vertu de la loi sur les mesures de guerre et de la loi sur les munitions et approvisionnements. On ne crée pas un empire si l'on n'a pas l'intention de le gouverner. La mesure à l'étude en créera tout un! A quelques petites exceptions près, le ministère de l'Énergie deviendra l'organisme gouvernemental le plus important partout dans les terres du Canada. A partir d'Ottawa, le ministère déterminera le rythme de l'exploitation, contrôlera le climat de l'investissement, réglera le milieu environnemental et fixera le montant des amendes et de l'indemnisation pour les dommages écologiques.

● (1740)

Toutes sortes d'intérêts contradictoires sont en jeu, l'exploitation des richesses énergétiques, l'environnement et les droits des autochtones, et c'est pour cela que toute cette question a

été confiée aux mandarins de l'énergie. C'est plus facile d'éliminer les conflits à partir d'un seul ministère que de trois ou quatre. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà obtenu les services de chercheurs environnementaux d'Environnement Canada et du ministère des Pêches et des Océans.

Ces employés continueront sans doute à faire leurs recherches et à présenter des recommandations, mais leurs nouveaux supérieurs ne prendront probablement pas leurs recommandations bien au sérieux. Le Programme énergétique national vise avant tout à acheminer le pétrole et le gaz vers le marché le plus rapidement possible.

Voilà pourquoi le bill C-48 stipule que les permis de prospection seront octroyés pour seulement cinq ans au lieu de la période traditionnelle de 20 ans. Si une société ne se hâte pas de commencer à produire, le gouvernement trouvera quelqu'un d'autre qui le fera.

C'est aussi pourquoi le gouvernement autorise l'amortissement de 93c. sur chaque dollar investi par les sociétés canadiennes. Les sociétés importantes, les seules qui ont les moyens de prospecter, se plieront au régime strict de participation canadienne, non pas seulement parce que leurs investissements seront garantis par les contribuables, mais aussi parce qu'elles savent que la détermination du gouvernement à appliquer le Programme énergétique national les empêchera de sombrer tant qu'elles ne réaliseront pas de bénéfices.

Le gouvernement tient tellement à exploiter rapidement les ressources des terres du Canada qu'il n'y aura peut-être même pas assez de temps pour mener des études superficielles des répercussions environnementales. Au cours des dix dernières années, on aurait pu mener toutes les recherches de base nécessaires sur l'environnement arctique. Si on l'avait fait, des normes auraient pu être fixées et diverses solutions auraient pu être mises au point relativement à la politique d'exploitation des richesses naturelles. Au lieu d'y voir, le gouvernement a perdu son temps et doit maintenant y aller à l'aveuglette.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources fixera les indemnités pour les déversements, mais comme on ne sait guère si ces déversements auront un effet de cumul, il est impossible de déterminer les dégâts. Le gouvernement devra compter sur l'expérience plutôt que sur les recherches pour se renseigner au sujet de la pollution par le pétrole dans l'Arctique tandis que les Inuit et la faune devront s'en accommoder.

Cette ruée désespérée est imputable à des motifs économiques compréhensibles, mais injustifiés. Les terres domaniales appartiennent au gouvernement fédéral. Par conséquent, il n'est pas tenu de partager sa juridiction et les recettes qui en découlent avec les provinces. Si les bénéfices sont en rapport avec les investissements—et d'après les estimations ils atteindront des centaines de milliards de dollars—les problèmes fiscaux du gouvernement fédéral seront résolus.

Les placements auront également des retombées sous forme de création d'emplois dans le Sud, de nouvelles technologies et, grâce aux exportations, d'amélioration de la balance des paiements. Au point de vue politique, une économie renouvelée et une trésorerie saine permettraient à Ottawa de damer le pion aux provinces.

Toutes ces possibilités expliquent peut-être pourquoi les trois ministres qui devraient se préoccuper des effets régressifs du bill C-48 demeurent silencieux. Le ministre des Pêches et des